



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_045-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,
Présents : 21	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,
Abstention : 0	Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-045 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu précédemment,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2023 opéré par le Bureau communautaire, qui s'est réuni le 23 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente du Budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2023 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

CONSTATANT que le Budget primitif 2023 du budget annexe Maisons de santé s'équilibre à **578 007,80 euros** qui se décomposent comme suit :

- 1. La section de fonctionnement s'équilibre à : 330 816,80 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 030,20
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 000,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	25 000,06
67 - CHARGES SPECIFIQUES	3 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	130 485,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74
Total dépenses de fonctionnement	330 816,80

Chapitre	BP 2023
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	228 052,91
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 463,89
Total recettes de fonctionnement	330 816,80

2. La section d'investissement s'équilibre à : 247 191,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 390,04
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 463,89
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	41 336,00
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	10 001,07
Total dépenses d'investissement	247 191,00

Chapitre	BP 2023
021 - Virement de la section d'investissement	130 485,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 904,26
Total recettes d'investissement	247 191,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2023 du budget annexe du budget annexe Maisons de santé tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,

